



Règlement de la course à pied virtuelle

“Les Colibries Roses”

Article 1 : La course

Les Colibries Roses est une course à pied virtuelle ouverte à tous publics qui permet de collecter des fonds au profit de La ligue contre le cancer. Elle se déroulera sur la période du 21/09/2025 au 15/10/2025 selon les modalités mentionnées sur le site internet www.protiming.fr et sur le présent règlement en article 4.

Article 2 : Organisateur

Les inscriptions sont gérées sur la plateforme Protiming. La récupération des chronos et le classement des résultats sont gérés par l'association Normandie Colibries.

Article 3 : Conditions d'inscription

3.1. Engagement des participants

La participation suppose la réalisation de l'une des distances proposées (5km, 10km ou 20km), en une seule séance sur un parcours libre de son choix, sans heure fixe, dans les limites du calendrier fixé.

Seules la distance de 5km est proposée en marchant ou en courant.

Les épreuves sont ouvertes à tout public. Les inscrits y participent sous leur propre responsabilité. Les mineurs (à partir de 16 ans), restent sous la responsabilité de leurs parents.

Toute inscription suppose l'acceptation et le strict respect de la charte du participant à “Les Colibries Roses” en article 7 du présent règlement. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

3.2. Ouverture et clôture des inscriptions

Les inscriptions se font en ligne au moyen d'un système de paiement sécurisé sur le site internet Protiming www.protiming.fr.

3.3. Age minimum recommandé le jour de la course

16 ans

3.4. Frais d'inscription

Le montant de l'inscription est de 5€ pour la course (ou la marche) de 5km, 10€ pour la course de 10km et 20€ pour la course de 20km.



3.5. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donne pas lieu à remboursement en cas de non-participation. En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée par mail sur le site www.protiming.fr.

3.6. Assurance

Les licenciés FF bénéficient d'une assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. En ce sens, chaque participant déclare être titulaire d'une police d'assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité, couvrant notamment les dommages corporels, d'une assurance responsabilité civile le couvrant pour tout dommage qu'il pourrait occasionner lors de sa course, en cours de validité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants pendant le déroulement des courses. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Il est également rappelé que l'activité physique demande un entraînement adapté et que les participants doivent s'assurer de leur état de forme physique pour réaliser la ou les distances choisies.

ARTICLE 5 : Responsabilité et force majeure

Si la course venait à être annulée ou impossible à réaliser pour cause de restrictions sanitaires (par exemple confinement lié à la pandémie du covid 19), l'organisateur ne rembourserait pas les participants.

ARTICLE 4 : Conditions de course

4.1. Modalités et déroulement des courses

Du Dimanche 21 Septembre 2025 au Mercredi 15 Octobre 2025, les participants réalisent leurs prestations sur le lieu et le parcours de leur choix en respectant au mieux un dénivelé neutre. Chaque participant est invité à prendre quelques photos de sa participation et les partager sur les réseaux sociaux.

4.2. Échauffements



Il est conseillé à chaque participant de s'échauffer avant de réaliser son épreuve.

4.3. Résultats

Les participants devront enregistrer leur temps en ligne sur le site internet www.protiming.fr :

- Saisir leur temps au format HH:MM: SS.
Pour éviter toute fraude, les participants présentant des statistiques incohérentes (moyenne kilométrique trop élevée ...) seront éliminés. Les résultats seront affichés sur la page Instagram et la page Facebook de l'association Normandie Colibries.

4.4. Classements

L'organisation établira un classement des trois premiers arrivés, masculin et féminin de chaque épreuve de course à pied. Il n'y aura pas de classement pour la marche.

4.5. Dossards

Les dossards sont attribués dans l'ordre des inscriptions sur le site internet www.protiming.fr. Chaque participant pourra ensuite le télécharger (via son mail de confirmation).

4.6. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne (voir article 3.5), sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 6 : Informatique et liberté

6.1. Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la Protection des Données ((UE) 2016/679) en vigueur au 25 mai 2018, le 35^e régiment d'artillerie parachutiste informe le participant que les informations recueillies le concernant font l'objet de traitements liés à l'organisation de "Les Colibries Roses". La confidentialité des données sera respectée, la trace de l'épreuve et les noms des personnes participantes aux épreuves ne seront pas communiqués à un tiers. Le participant dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur le traitement de ses données auprès de l'organisateur et du partenaire protiming. Si le participant estime, après avoir contacté l'organisateur, que ses droits informatiques et libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.



ARTICLE 7 : Charte d'engagement

Les Colibries Roses est un événement sportif, solidaire, ouvert à tous. Pour assurer sa réussite et la validité de ses résultats, tout participant à l'événement s'engage à :

- Participer simplement dans un esprit de fair-play
- Respecter strictement le Code de la route
- Prévenir quelqu'un de proche de son activité si on pratique seul
- Ne pas couper ou mettre en pause sa montre ou son téléphone connecté
- Ne pas se faire aider d'un quelconque véhicule ou accessoire permettant de fausser les performances
- Prendre si possible quelques photos de sa participation et les partager sur les réseaux sociaux
- Et enfin et surtout, prendre du plaisir à participer pour une cause importante.

Association Normandie Colibries